

By ; hamza.elaboussi

Garant salarié :

- Attestation de prise en charge financière remplie par pc ou stylo, avec signature du garant (légalisée).**
- Attestation de lien de parenté (remplie par pc ou stylo) ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance**
- Attestation bancaire du blocage d'un ordre de transfert, mensuel, permanent et irrévocable, d'un montant minimum de la contre valeur en dirhams de 670€ par mois (environ 7000 dirhams) pour la durée du séjour d'un an. (fournie par votre banque après le blocage)**
- Attestation du solde du compte (au cas où le blocage n'est pas affiché sur les relevés bancaire) fournie par votre banque.**
- Pièce d'identité de votre garant**
- Attestation de travail**
- Dernier bordereau CNSS**
- 3 dernières fiches de paie**
- 3 derniers relevés bancaires personnels**